

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Horodatage :

Numéro d'ordre :
(cadre réservé à la société de gestion)

DEMANDE D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B) Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans Du représentant d'une indivision Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable

Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille et PRENOM.....
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE MODIFICATIF

Demande que l'ordre

d'achat daté du soit **modifié** de la façon suivante :

Nombre de parts A	Prix maximum offert / part (1) B	Prix à payer / part (2) C = B X 1,04701	Montant total à payer D = C X A

(1) prix maximum offert hors droits d'enregistrement

(2) prix total par part, droits d'enregistrement compris, calculés au taux de 5 % sur le prix d'exécution, qui est la somme nette revenant au vendeur. Les droits d'enregistrement correspondent à 4,701 % du prix offert, le calcul est effectué hors incidence de l'arrondi fiscal dont la Société de Gestion fera son profit ou sa charge.

Le règlement de cette somme est effectué par chèque joint à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION.

Cet ordre est valable jusqu'au minuit. Les autres clauses de l'ordre d'achat initial demeurent inchangées.

Couverture	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre d'Immovalor Gestion <input type="checkbox"/> Virement sur le compte Immovalor Gestion Marché secondaire FR76 3148 9000 1000 2223 0246 647 <input type="checkbox"/> Emprunt – Nom de la banque :
------------	--

de **vente** daté du soit **modifié** de la façon suivante :

Nombre de parts A	Prix minimum offert (€/part) ⁽¹⁾ B	Somme nette(2)/part me revenant (€) C=B x 0,9402	Somme nette totale me revenant (€) ⁽³⁾ A x C

(1) Commission de cession de 5 % HT incluse soit 6 % TTC (frais à la charge du vendeur)

(2) Somme nette par part encaissée par le vendeur correspondant au prix d'exécution

(3) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction.

Les autres clauses de l'ordre de vente initial demeurent inchangées.

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour annulation »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Fait à le



Obligatoire

DEMANDE D'ANNULATION

Demande que mon ordre

d'achat daté du

de **vente** daté du

Soit **annulé**

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour annulation »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Fait à le



Obligatoire

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF
Siège social : 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE -
328 470 570 R.C.S. NANTERRE

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE MODIFICATIF – OU DEMANDE D'ANNULATION

Modalités de transmission des ordres modificatifs ou demande d'annulation à la Société de gestion :

L'ordre modificatif d'achat ou de vente ou la demande d'annulation d'un ordre doit être adressé à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet - Case Courrier S 1601 - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

Ordre modificatif d'achat

L'inscription de l'ordre modificatif d'achat sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre d'achat soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la couverture de l'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis.

Couverture des ordres modificatifs d'achat :

L'ordre modificatif d'achat doit être accompagné du règlement (chèque à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION ou virement) couvrant le montant global de l'achat ou d'une lettre de confort d'un établissement prêteur.

Annulation ou modification de l'ordre d'achat :

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation /modification de l'ordre initial par fax ou par courrier.

Jouissance des parts :

Les revenus des parts sont acquis à l'acquéreur à compter du 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel l'acquisition a eu lieu.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre modificatif d'achat :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- le questionnaire de connaissance client dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 € sur une année glissante
- pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord d'achat du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Ordre modificatif de vente :

L'inscription de l'ordre modificatif de vente sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre de vente soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis
- en cas de nantissement des parts, à la présentation de la mainlevée de nantissement

Jouissance des parts :

En cas de cession des parts, l'associé qui cède ses parts, perd la jouissance de ses parts le 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel la cession a eu lieu.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre modificatif de vente :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- un IBAN du compte sur lequel le produit de la vente doit être versé

Conditions particulières

- en cas de démembrement, l'ordre est signé par le nu-propriétaire et l'usufruitier sinon joindre une procuration.
- en cas d'indivision, l'ordre est signé soit par le mandataire désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce, joindre une copie du jugement.
- en cas de décès, joindre une copie de l'acte notarié.
- en cas de vente de parts d'un mineur, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles.
- en cas de vente de parts d'un majeur incapable, le jugement de mise sous protection et l'accord de vente du juge des tutelles
- en cas de nantissement des parts, il convient de joindre à l'ordre une mainlevée de nantissement ou l'autorisation de vente au profit de l'établissement prêteur.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet - Case Courrier S 1601 - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex – tél 01.85.63.65.55.

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale